

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	36 (1928)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	La publication intégrale des actes de la Dispute de Lausanne
<b>Autor:</b>	Schnetzler, Ch.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-28466">https://doi.org/10.5169/seals-28466</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Auguste Dellient fils.*

*De Saussure (1782).*

*L. Bègue (1782).*

*François Dellient (1783).*

*Gravures en couleurs.*

*Le Temple de la Liberté (1784). Allégorie.*

*Retour du Stadhouder (1787). Allégorie.*

*Gravure à la manière noire.*

*Reymond (1802).*

**Musée du Vieux-Lausanne, Mon Repos.**

*Gravure en couleurs, Reymond.*

**Musée des Beaux-Arts.**

*Portrait d'un inconnu (1782).*

*Portrait d'une inconnue.*

D. AGASSIZ.

---

## LA PUBLICATION INTÉGRALE DES ACTES DE LA DISPUTE DE LAUSANNE<sup>1</sup> (1536)

La publication du 1<sup>er</sup> volume du magistral ouvrage d'*Henri Vuilleumier* sur «l'histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois», immédiatement suivie de celle des « Actes de la Dispute de Lausanne » par M. *Arthur Piaget*, constituent un véritable événement historique et littéraire au début de cette année, dans notre Suisse romande. Le patronage de l'Université de Lausanne et de

<sup>1</sup> *Les actes de la Dispute de Lausanne, 1536*, publiés intégralement d'après le manuscrit de Berne par *Arthur Piaget*, professeur à l'Université de Neuchâtel, avec un avant-propos I - XXIX et une annexe comprenant le rôle des ecclésiastiques convoqués, un répertoire alphabétique, un glossaire, une table des matières. Neuchâtel, Secrétariat de l'Université 1928, 549 pp. in-folio, 6<sup>me</sup> tome des « Mémoires de l'Université de Neuchâtel. »

l'Etat de Vaud pour le premier ouvrage, celui de l'Université de Neuchâtel pour le second, montrent assez que ces belles œuvres étaient attendues avec impatience.

Est-il surprenant que leur publication réalisée ait été marquée d'un caillou blanc par les historiens du pays et par le public cultivé ?

Si en fait la Dispute de Lausanne n'est qu'un chapitre de l'histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud, M. Piaget nous fournit par son travail de bénédictin, dans un texte aussi complet et correct que possible, une page vivante, pittoresque et pleine de traits, d'une manifestation ecclésiastique qui eut un grand retentissement dans le pays sujet de LL. EE. de Berne.

Alors que le texte de disputes semblables, comme celle de Genève par exemple, en 1535, s'est perdu, la Dispute de Lausanne eut plus de bonheur. Les 4 secrétaires de la Dispute ont fait tout d'abord un travail très consciencieux. Ce dernier a été soigneusement, d'après ses propres notes, revisé par Pierre Viret. Ensuite Louis Mercier, étudiant en théologie, copia en 1548 le manuscrit de Viret, non sans y laisser quelques bourdons. Viret et les présidents de la Dispute contrôlèrent à Berne le travail de Mercier.

Au XVIII<sup>me</sup> siècle A. Ruchat, l'honnête historien, tire de ce texte là son résumé des discussions de la Dispute tel qu'on le trouve dans son « Histoire de la Réformation de la Suisse ». L<sup>s</sup> Vulliemin dans son « Chroniqueur » en donne un résumé au moins pour les premières thèses, reproduisant à mainte place le texte même des actes de la Dispute. Enfin M. Piaget couronne tout le labeur qui précède en fixant dans son ouvrage, d'après le manuscrit déposé à la Bibliothèque de la ville et de l'Université de Berne (Mss. Hist. Helv., III, 139), le texte intégral de la Dispute. L'orthographe de l'époque est respectée, avec ses retouches absolument néces-

saires. Le répertoire alphabétique des noms et des matières, d'une centaine de pages, est rempli de précieuses notes. Le glossaire rend aussi de grands services au lecteur.

L'auteur a aussi interfolié dans le texte des fac-similés fort réussis, des thèses discutées, de l'édit de convocation, de la copie de Mercier, d'un titre d'un ouvrage de médecine très rare de Blancherose, etc... Au point de vue typographique, le livre fait honneur à l'imprimerie Attinger. Le caractère très moyen et serré est cependant d'une netteté qui ne laisse rien à désirer.

Que M. Piaget reçoive ici l'hommage de notre admiration et de notre reconnaissance pour son bel et fécond labeur !

Si nous entrons au cœur de la Dispute elle-même, nous nous rendons compte que les Bernois combinèrent tout pour atteindre le but désiré, savoir l'abolition de la célébration de la messe et l'établissement définitif de la Réformation. A part l'estrade réservée dans le centre de la nef de la cathédrale aux présidents, secrétaires, orateurs, délégués officiels qui représentent les paroisses et les ordres, nous voyons que le peuple lui-même y trouve un large et facile accès. C'est en effet **le peuple qu'il faut avant tout gagner**. Chaque jour il y a la séance du matin suivie d'une interruption pour dîner. L'après-midi la discussion reprend jusqu'à 6 heures. Les quatre présidents sont choisis parmi les magistrats de Berne, les chanoines et les conseillers de la ville de Lausanne. Leur impartialité est remarquable pour l'époque. Les secrétaires, en majorité sortis du pays sont des gens consciencieux. Les 10 thèses ou « conclusions » ont été soigneusement arrêtées par Farel. Au reste, la discussion ne fut nourrie et prolongée que pour trois d'entre elles, la 1<sup>re</sup> sur la justification par la foi, la 3<sup>me</sup> sur la nature de l'Eglise et d'une manière dérivée sur la messe, la 8<sup>me</sup> sur les rapports entre l'autorité civile et l'Eglise.

Du côté des novateurs ce fut incontestablement *Pierre Viret* qui joua le premier rôle. Il se montra tel que nous le connaissons : théologien sage, exégète érudit, formé aux règles de la dialectique, à la riposte aisée et souvent heureuse, spirituel à l'occasion. Le docteur Blancherose, de l'ancienne observance, ayant affirmé que le mot grec « Cephas » évoquait l'idée de tête et de chef, comme en passant Viret réfuta la double erreur linguistique du docteur qui ignorait que « Cephas » est un mot hébreu et signifie : « pierre ». Comme le même laïque assimilait la transsubstantiation du pain et du vin de la Cène dans le corps et le sang du Seigneur au poussin contenu virtuellement dans l'œuf et converti par la manducation dans la substance d'un homme ; Viret de lui répondre :

« De vouloir prouver cela par les poules et les œufs, il faudrait donc, pour faire convenir la similitude, que les prêtres couvassent, comme les poules font leurs œufs pour les convertir en poussins. » (Actes, pp. 124, 125.)

Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 1536, ce fut Farel qui ouvrit la Dispute par un prêche chaleureux et incisif. Dans ce duel de huit jours il fut le vaillant « secondant » de Viret. *Caroli* se montra profond et sage en défendant contre Dominique de Monbouzon la justification par la foi. Farel, Viret et Calvin furent satisfaits de son attitude. On sait comment plus tard Pierre *Caroli* devint un adversaire acharné des trois réformateurs et rentra dans l'Eglise romaine.

*Calvin* intervint à deux reprises avec une maîtrise telle que dans la discussion de la 3<sup>me</sup> thèse, alors qu'il combattait la transsubstantiation et traçait déjà les lignes principales de sa conception si profonde de l'eucharistie, le cordelier *Jean Tandy* tombant à genoux, confessa ses erreurs et se dépouilla de son habit monastique alors que Farel bénissait publiquement Dieu d'avoir ainsi touché son cœur.

Du côté catholique, les orateurs se distinguèrent par la faiblesse de leurs arguments et leur ignorance de l'Ecriture. Ce fut peut-être le moine jacobin Dominique de Montbouson qui avait peu auparavant prêché le carême dans cette même cathédrale, qui livra le combat le plus serré contre Pierre Viret à propos de l'autorité exclusive de l'Ecriture. Les Bernois avaient nettement posé la condition que toutes les opinions énoncées dans la discussion devaient avoir pour base l'Ecriture sainte. Selon Monbouson il aurait fallu discuter en premier lieu si l'Eglise ne doit pas avoir la priorité sur l'Ecriture ? N'est-ce pas l'Eglise qui a approuvé les livres sacrés, canoniques ? L'argument ne manquait pas d'une certaine valeur.

Le Dominicain ne poursuivit pas le débat, s'abritant derrière la déclaration unanime des chanoines qui en appelaient d'emblée à un concile mieux informé. Il y avait eu un parti-pris arrêté de l'ancienne observance de ne pas s'engager à fond. Les autres représentants de Rome furent le régent Mimard, le doyen Michod de Vevey, Jacques Drogy, curé de Morges, Fernand de Loys, abbé des Enfants de Lausanne, etc...

Revenons quelques instants au riche avant-propos de M. Piaget. Il contient une hypothèse bibliographique originale et hardie :

L'auteur, qui, on le comprend aisément, aime les retours à ses études de l'histoire neuchâteloise, nous présente en raccourci l'activité livresque qui régnait dans les années 1533 - 35 à Neuchâtel et qui avait pour centre l'imprimerie de Pierre de Vingle, éditeur et imprimeur de la célèbre traduction française de la Bible par Robert Olivétan (1535). Des presses du célèbre picard étaient déjà sorties des œuvres satiriques telles que le « Livre des marchands », faussement attribué à Farel et qui est dû très probablement à la plume

d'Antoine de Marcourt. Ce dernier auteur, pasteur à Neuchâtel, avait aussi écrit le « Traité de l'eucharistie ». Comme il l'estimait trop savant pour le peuple, il pria un nommé « Cephas Geranius » de le retoucher en le rendant plus incisif et plus populaire. Ce fut la « Déclaration de la messe », qui sortit de cette refonte, livre qui est cité dans le « Sommaire » de Farel (édition de 1534). C'était l'époque de la fameuse affaire des « Placards » qui, affichés un peu partout en France et jusques dans la chambre du Roi, pamphlets d'une violence excessive contre la messe, eurent une influence très directe sur la terrible persécution qui atteignit l'Eglise réformée naissante.

M. Piaget ne nie nullement la participation de Marcourt à la rédaction des « Placards », mais en s'appuyant sur une comparaison de textes extrêmement serrée il nous montre le rapport étroit, jusques dans de frappantes similitudes de phrases, d'expressions topiques, etc... qui existe entre la « Déclaration de la messe », les « Placards » et des passages de l'ouvrage bien connu de Pierre Viret : « Des actes des vrais successeurs de Jésus-Christ », 1554, Jean-Gérard Genève, pp. 33, 654. — De là il n'y a qu'un pas, si l'on cherche à voir quel nom cache le pseudonyme de Cephas Geranius, à identifier ce dernier avec le jeune Pierre Viret lui-même, qui, en 1534 était le collègue d'Antoine de Marcourt, à Neuchâtel. Donc Viret aurait eu, selon M. Piaget, une part assez directe à la rédaction des fameux placards.

Voilà l'hypothèse. Elle est certainement fondée sur des arguments solides. Qu'on veuille bien relire attentivement les pp. XII - XXVII de l'avant-propos ! L'auteur se trouve cependant en désaccord avec des autorités bibliographiques telles que Herminjard, Théophile Dufour. Observons en passant que l'argument étymologique de M. Piaget qui rapproche « Geranius » du nom de famille Gruet, Grivet, Grivaz (bour-

geois d'Orbe), ne semble pas d'une très grande solidité. Il faudrait avoir plus de temps que je n'en ai pour étudier à fond le problème posé. Dans tous les cas la question reste ouverte.

On hésite quelque peu à se ranger à la solution de M. Piaget quand on se rappelle, précisément vers 1534, combien Viret se montre prudent, quoique zélé dans son nouvel apostolat. Dans toute son œuvre écrite nous ne connaissons pas une seule allusion proprement dite à l'affaire des placards. Peu d'années auparavant il avait quitté Paris. Il savait cette ville et la France bouleversée par les luttes religieuses. Aurait-il pu se rendre solidaire du lancement des placards de l'autre côté du Jura pour y mettre le feu aux poudres. Nous en doutons quelque peu. Mais, dira M. Piaget, expliquez-nous alors les identités de textes entre les Placards et les « Actes des vrais successeurs de Jésus-Christ » ! — Qui sait ? il faudra peut-être, à l'aide de recherches nouvelles dans la correspondance de l'époque, en arriver à distinguer plus nettement encore entre la destination primitive du texte des placards et leur pénétration en France ?

Disons, en terminant, que le beau livre de M. Piaget vient fort à propos dans toute son imposante tenue apporter aux études sur la Réformation dans notre pays romand et spécialement dans le Pays de Vaud une contribution de grande valeur. La Dispute y gagne un intérêt tout renouvelé et jette une lumière précieuse sur l'état des esprits d'alors. L'ouvrage met en lumière cette vérité qui pénètre toujours plus les esprits impartiaux et sans parti-pris : Berne, sous l'impulsion de Zwingli, avec le réveil des consciences qui suivit l'humiliation subie à la diète de Baden en 1526 et avec le concours d'hommes d'élite tels que Berthold Haller, Kolb et d'autres, a droit à la gratitude du pays qu'elle s'est assujettie. Sans doute, Berne a agi dans un but politique, mais aussi

dans un but moral, religieux, social, pour faire triompher la Lumière naissante sur les ténèbres, en obéissant à la devise qui a gardé jusqu'ici toute sa valeur : *Post tenebras Lux !*

Ch. SCHNETZLER.

---

## NOTES SUR LA CATHÉDRALE

(en 1817-1818)

par Fr. DELLIENT

---

Voici quelques notes intéressantes sur la cathédrale, tirées d'un manuscrit intitulé : *Tableau historique du canton de Vaud*, en Suisse, auquel est joint la description de l'Eglise cathédrale de Lausanne et des environs. Ce manuscrit a été écrit entre 1817 et 1818 par François Dellient, allié Mégroz, pasteur à Prilly. Il a été donné à la Bibliothèque cantonale vaudoise<sup>1</sup> par M<sup>lle</sup> Marie Dellient, petite-fille de l'auteur, par l'entremise de M. F.-A. Forel en 1908. D.

Outre de grandes grilles en fer, le jubé ou galerie superbe soutenue de douze colonnes de marbre noir, qui sépare la nef du chœur, sert encore d'ornement à cette magnifique église. C'est là où se placent les musiciens dans les fêtes sacrées et aux promotions.

La muraille où est cette fenêtre [la rose] ayant été fendue depuis le haut jusqu'au bas en 1655 par un tremblement de terre, elle fut si bien rejointe par un autre tremblement de terre qui arriva dix ans après, qu'on en connaît plus rien.

<sup>1</sup> où il porte la cote : F. 1005.